

ÉMISSIONS ZÉRO

PROJET DE PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15/06/2014

1. Mot du président

Le président Philippe Delforge ouvre la séance à 13h30. Elle fait suite à une réunion d'information et d'échanges qui s'est tenue le matin à 10h30 sur les thèmes de la fourniture d'électricité, sur les CV, sur la participation des coopérateurs à la vie de la coopérative.

La réunion se tient au siège social de ÉMISSIONS ZÉRO.

Le président signale qu'un grand nombre de questions écrites ont été adressées au CA. Il y sera répondu largement au fil de l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée. Malheureusement, il n'est pas possible de répondre à chacune de manière individuelle.

Les projets de nouvelles éoliennes se libèrent lentement. Le CA s'est beaucoup investi pour les faire progresser. Il est important que cela se fasse dans un esprit coopératif et constructif.

Sur proposition du Président, Claude Debrulle est nommé modérateur des débats de l'Assemblée.

2. Composition du bureau

Président : Philippe Delforge

Désignation de 2 scrutateurs : Christiane Mingeot et Roger Martoze.

Secrétariat : Marianne Dandoy (rédaction du PV).

3. Approbation des procès-verbaux des 2 assemblées générales du 22 juin 2013

Les procès-verbaux sont adoptés sauf correction du procès-verbal de l'AGO, page 4, concernant la composition du CA. Lire « en novembre 2012 » au lieu de « 2013 » .

4. Rapport d'activités 2013

Les Moulins du Haut Pays (MHP) :

- Situé à Dour. MHP détient 2 éoliennes sur 7.
- En 2013, la production (9.478 MWH) a été un peu moins bonne qu'en 2012 (10.169 MWH). Par contre, le premier trimestre 2014 a été très bon.

- MHP a versé en décembre 2013 une avance sur dividende de 400.000 EUR pour 2014.
- La commune de Dour souhaite augmenter sa participation de 19,9% à 35,8%. Cette demande est en cours d'examen. Pour rappel, la convention signée entre EZ et Dour prévoyait au départ une éolienne pour la commune et une pour EZ.
- Certains coopérateurs signalent la contradiction entre la volonté de Dour d'augmenter sa participation et de réclamer en même temps une taxe communale de 24 000 EUR. N'y a-t-il pas rupture du pacte d'actionnaires ? Le président fait remarquer qu'il n'y a pas de pacte d'actionnaire, celui-ci ayant été refusé par les pouvoirs communaux, mais qu'il n'y a que 2 rapports de réunion ainsi qu'un plan d'affaires ne mentionnant aucune redevance ou impôt communal de 24 000 EUR. MHP a contesté 12.000 EUR étant donné qu' EZ n'a pas été rémunéré pour les services rendus (gestion bénévole).
- Le président s'engage de faire un rapport circonstancié lors de la prochaine AG sur les résultats des négociations avec Dour. Claude Debrulle et Marc Installé sont les négociateurs mandatés par EZ.

Fourniture d'électricité aux coopérateurs

- Depuis le 4^{ème} trimestre de 2012, 137 coopérateurs ont souscrit un abonnement auprès d'Energie2030. Etant donné que quelques coopérateurs ont le même code EAN, on arrive à environ 160 coopérateurs.
- C'est une évolution positive mais le chiffre reste INSUFFISANT.
- C'est la raison pour laquelle une information a été donnée sur l'intérêt de l'abonnement pour les coopérateurs (40 EUR de remise sur l'abonnement, électricité 100% verte). La formule est également attractive pour les possesseurs de panneaux solaires vu la ristourne sur l'abonnement. Dans le futur, la ristourne sera maintenue à 40€ à condition de posséder 4 parts.
- Un membre de l'Assemblée fait remarquer que la ristourne équivaldrait à un dividende et qu'en vertu de l'art 384 du code des sociétés, il faut une décision en AG chaque année.
- Le CA signale que la décision a été prise en AG en 2012. Il va vérifier si une décision de renouvellement annuel est nécessaire.

Secteur éolien

- Le CA a contacté les promoteurs (Eneco, Abowind...) en vue de participer aux projets, contacté les autorités communales et continué à suivre les réunions d'information publiques via Rescoop Wallonie.
- Il est prévu de créer un Fonds Eolien Citoyen (FEC) qui devrait permettre de financer les +/- 25% de participation citoyenne dans les futurs parcs éoliens. Ce fonds devrait être, pour partie, financé par les citoyens via les coopératives et, pour une autre partie, via le public (SRIW, Crédal, Arcopar, Socofe) et avoir la force de frappe nécessaire pour ne pas trop dépendre des banques.

Projets en cours en 2013 :

- Ridias Gembloux : recours, EZ a écrit au Ministre, réponse négative. Projet abandonné.
- Fauvillers : recours, EZ a écrit au Ministre, en cours d'examen positif.
- Tournai : recours suite à emprunt. Relance du projet par Ventis sur une toute nouvelle base.
- Mesnil Dinant : nouveau projet suivi
- Hensies : Ventis à Dour + Electrabel : en contact pour partie citoyenne.
- Courcelles : avance lentement.
- Houffalize : en recours.
- Modave : a débuté il y a 6 mois.

L'objectif reste une participation citoyenne de 24,99%. EZ suit toutes les coopératives (portage) de près.

5. Gouvernance

A. Règlement d'ordre intérieur (ROI)

Un premier texte de ROI a été rédigé en 2011 et discuté uniquement au sein du CA.

Le CA actuel l'a complété de manière substantielle et l'a soumis pour décision à l'Assemblée des coopérateurs.

Une série d'amendements ont été déposés dans les délais impartis.

Claude Debrulle les a examinés et propose à l'assemblée une série de modifications qui ont été discutées et débattues. Ont finalement été soumis au vote les amendements suivants :

- inversion des articles 1 et 2 pour une meilleure logique
- suppression de l'article 1, alinéa 1, le déplacer en préambule des articles sous forme de texte déclaratif « considérant que depuis sa création..... Cette valeur fonde le présent article 1 (au lieu de 2).
- Article 2 : démission d'un administrateur.

Remplacer « le CA statue sur » par « le CA prend connaissance de » cette démission.

Remplacer « S'il accepte et l'acte dans son PV de réunion, elle devient définitive » par « Si cette démission est maintenue, il en est pris acte dans le PV de réunion et elle devient définitive ».

- Article 4 par 2 : « Chaque administrateur peut....passer commande pour un montant maximum de 2500 EUR ». Ajouter « décider ou poser un acte après « passer commande ».
- Le paragraphe 2 de l'article 7 devient l'article 7bis : « Dans la convocation à l'AG....questions écrites.
- Art 9 par. 5, fin de l'alinéa 1 «ce remboursement ne pourra avoir lieu qu'après la tenue de cette assemblée générale ». Remplacer par ...ce remboursement ne pourra avoir lieu qu'après l'approbation des comptes annuels lors de la tenue de cette assemblée générale.
- Art 9 par. 5, al. 7 : Ajouter « de ladite décision » après « dans les huit jours ».
- Art 11, par 1^{er} : remplacer « à l'article 1^{er} par. 2 du présent règlement » par « à l'article 8 du présent règlement » .
- Art 12, par 2 : remplacer « par les articles 1 à 8 et 9, par 1^{er} » par « par les articles 8 à 11 ».

A la question relative aux sommes pouvant être dépensés journallement par chaque administrateur, il est entendu qu'elles doivent l'être dans un cadre d'un budget défini et adopté par le CA.

Vote du REGLEMENT D'ORDRE INTERUIEUR :

Quorum : 128 (61 personnes présentes et 67 personnes représentées)

oui : 110 - **non** : 9 - **abstentions** : 9.

B. Groupes de Travail.

Plusieurs groupes de travail ont été mis en place sur les thèmes de la communication et de la gestion interne. Un bilan de leurs avancées a été présenté le matin aux coopérateurs.

- Un nouveau site web est en cours d'élaboration et devrait être finalisé. L'objectif est que les différents documents soient accessibles à tous via une plateforme d'accès la plus large possible et que son fonctionnement soit pérenne même en cas de départ du webmaster.

- Concernant la communication interne, un intranet a été créé avec un espace de travail pour chaque groupe de travail avec l'ambition d'une participation large de tous à la vie de la coopérative. Une mise à niveau des nouvelles recrues toujours les bienvenues est prévue.

- 3 newsletters trimestrielles ont été envoyées en 2013. Leur continuité pose problème suite au départ de Steve Francis.

- Souhait de développer des groupes « locaux ». Utile pour imposer EZ et la participation citoyenne dans les projets.

C. Evolution du nombre de coopérateurs.

Le nombre de coopérateurs, entre 2012 et 2013, reste constant (21 sortants et 21 entrants) mais avec une légère perte des parts de coopérateurs.

6. COMPTES ANNUELS 2013.

Le compte de résultats qui a été remis aux coopérateurs en même temps que la convocation à l'AG est à modifier. Le bénéfice à distribuer est de 136.906 EUR.

Le dividende par part calculé sur une base de 6% linéaire est de 15,6 EUR.

Rapport du commissaire réviseur d'entreprise

- Madame la réviseur, Martine Piret, certifie sans réserve les comptes 2013 en fonction des exigences des normes comptables la Banque Nationale de Belgique. Le litige en cours concernant les frais réclamés pour le montant de +/- 40 000 EUR n'a pas avancé mais n'est plus repris. Il figure en remarques dans les annexes des comptes annuels.
- Il n'y a pas d'obligation de consolidation des comptes avec ceux de MHP étant donné que EZ est une trop petite structure.

Rapport du CA relatif aux comptes annuels : présentation par Philippe DELFORGE

- Le prêt de 850 000 EUR à Ecopower a été remboursé.
- Remboursement par Vents d'Houyet de la somme avancée.
- Trésorerie importante d'où intérêt à prêter à MHP ainsi que de rembourser anticipativement l'emprunt à Triodos.

Débats concernant les comptes et plus particulièrement le mode de calcul du dividende : présentation par Claude DEBRULLE.

Depuis de nombreuses années et AG, il avait été évoqué qu'en cas de versement d'un dividende, il y aurait lieu de le calculer « pro rata temporis » afin de ne pas favoriser les coopérateurs récents. Après de nombreuses consultations et notamment consultation écrite du Conseil National de la Coopération (CNC), il y a un problème de dépassement du plafond légal des 6 % par part s'il y a

distribution de la totalité du dividende. Le président Philippe DELFORGE propose donc d'appliquer le principe de 6% linéaire.

Plusieurs contrepropositions sont faites par les coopérateurs à savoir :

- Application de 1%/an jusqu'à 6 % (soit 2008) avec report du solde au bénéfice de l'année suivante.
- Examiner la piste d'une revalorisation des parts PRT via une prime d'émission (cette demande n'a pas été étudiée car non demandée lors de l'AG de 2013)
- Verser déjà un acompte de 3%.

Après suspension de séance, le CA propose à l'assemblée de :

« Approuver le versement d'un dividende linéaire de 6% par part et engagement à soumettre, au plus tard lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de la société, une proposition de rétribution du capital investi en fonction de la durée ainsi que d'examiner sa compatibilité avec les statuts et le ROI. »

Vote : Oui : 116 – Non : 10 – Abstentions : 2

Approbation du bilan, du compte de résultats et de l'affectation du résultat 2013

Vote : Oui : 128 – Non : 0 – Abstentions : 0

Décharge des administrateurs

Vote : Oui : 124 – Non : 0 – Abstentions : 4

Décharge du commissaire aux comptes

Vote : Oui : 127 – Non : 0 – Abstentions : 1

7. CONSEIL D'ADMINISTRATION.

L'AG prend acte de la démission de Olivier Brouwer, Jacques Rulmont et Steve Francis.

Pascal Dandoy lit la lettre de démission de Steve Francis.

Le Président constate que 3 postes sont à pourvoir. Il y a 4 candidats qui se présentent.

Jean-François Mitsch annonce qu'il retire sa candidature.

Le CA soutient la candidature d'Alain Damay qui présente sa candidature au poste de trésorier. Celui-ci a déjà aidé le CA et est compétent.

L'AG vote et nomme comme administrateurs pour un mandat de 4 ans :

Alain Damay : 122 oui – 0 non – 2 abstentions

Michaël Delhaye : 119 oui – 3 non – 1 abstention

La candidature **Olivier Brouwer** est refusée : 20 oui – 85 non – 13 abstentions.

A la fin de la séance, le CA d'EZ est donc constitué de : **Alain Damay, Pascal Dandoy, Claude Debrulle, Michaël Delhaye, Philippe Delforge, Marc Installé, Patrick Kelleter et Michel Wojewodziec.**

8. Désignation du commissaire aux comptes

Philippe DELFORGE met en évidence l'évolution du coût du poste comptabilité : il signale que les honoraires réclamés par la commissaire aux comptes en 2013 ajoutés aux honoraires du comptable ont plus que doublé par rapport aux années antérieures. Des difficultés de s'accorder sur les comptes entre le bureau comptable, la coopérative et la commissaire ont marqué ces derniers mois.

Il propose donc, afin de diminuer les coûts, de ne plus faire appel à un commissaire - ce que la loi permet - mais de faire appel à des coopérateurs volontaires qui ont les compétences et l'expérience nécessaires. Trois coopérateurs sont candidats comme vérificateurs aux comptes.

Il s'agit de : **Fabrice Adam, Christiane Mingeot et Thierry Lamouline.**

Certains coopérateurs font remarquer qu'il serait utile d'avoir un contrôle par un réviseur professionnel, ne fût-ce que pour valider le mode de calcul pour le versement du dividende.

C. Debrulle propose dès lors de soumettre au vote de l'AG les propositions suivantes :

- non-renouvellement du mandat de Mme Piret ;
- nomination de Fabrice Adam, Christiane Mingeot et Thierry Lamouline comme vérificateurs aux comptes pour un mandat d'un an.

Vote : Oui : **98** – Non : **2** – Abstentions : **6**.

- Le mandat des commissaires est gratuit.

9. BUDGET 2014. Présentation par Alain DAMAY.

Le budget a été élaboré de manière prudente et vise à diminuer les coûts d'exploitation de 50% de manière à dégager des marges pour pouvoir dégager des moyens pour professionnaliser la coopérative au niveau de ses outils. L'accent sera mis sur l'informatique et le secrétariat.

Actuellement, la gestion via internet a atteint ses limites et un montant de 20 000 EUR est prévu pour acheter des programmes nécessaires. Le secrétariat devrait pouvoir faire appel à une structure extérieure.

En ce qui concerne les produits financiers, en 2013 EZ avait bénéficié d'un rattrapage de MHP (330 841 EUR). Pour 2014, nous n'aurons plus que 170.000 EUR. La bonne production prévue début 2014 se retrouvera dans le budget 2015.

Le budget est approuvé à l'unanimité par l'AG sauf 9 absents.

10. PERSPECTIVES : présentation Michel WOJEDODZIC.

Dans le contexte politique actuel, des incertitudes planent sur plan énergétique wallon ainsi que sur la participation citoyenne de 24,99%. L'objectif de EZ est toujours la prise de participation dans les projets éoliens en cours et de rechercher de nouvelles opportunités avec l'appui des groupes locaux. Un effort particulier sera fait pour essayer d'en créer de nouveaux.

D'autres projets sont possibles comme le photovoltaïque.

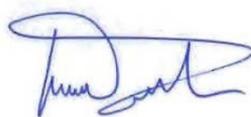
A ce propos, M. Wojedodzic présente l'étude très transversale réalisée par la Région du Nord Pas de Calais qui a fait du concept d'efficacité énergétique l'élément déterminant de l'ensemble de ses politiques à conjuguer avec le développement des sources d'énergie renouvelable.

La présentation in extenso est disponible sur le site d'EZ.

11. CONCLUSION ET VERRE DE L'AMITIE.

Le Président, Philippe Delforge, remercie les coopérateurs de leur participation, déclare close cette assemblée générale et invite à boire le verre de l'amitié.

L'assemblée générale est clôturée à 19 H00.



Philippe Delforge,